

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 2

Artikel: Service civil
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 2¹) cent. en sus

o Expédition et administration : o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:	Pages	Pages
1. Service civil	9	14
2. Rapport du délégué de l'Union syndicale suisse à la troisième conférence de la Confédération générale du travail française	12	15
3. Dans l'industrie horlogère		16
4. L'industrie de la boîte d'or et le contrat collectif		
5. Divers		

Service civil

Pages

Dans certaines circonstances, le plus grand défaut de l'homme est qu'il s'adapte. Ce qu'il n'accepterait pas, ou difficilement en tout cas quand on le lui imposerait brusquement, il l'admet d'autant plus aisément qu'on sait l'habituer insensiblement.

Il est certain, par exemple, que peu d'hommes auraient accepté, au début de la guerre, la situation qui nous est faite actuellement, tant en ce qui concerne les mesures d'exception supprimant la liberté et les droits des citoyens, que celles touchant l'alimentation. Seulement, les chaînes dont on charge actuellement les peuples sont forgées anneau après anneau, ce qui les fait paraître moins lourdes.

Pour le démontrer, il suffirait de passer en revue toutes les mesures qui nous sont imposées, et de voir combien, généralement, elles ont été habilement présentées. Introduites une à une, après une campagne de presse non moins habile, elles ont trouvé des hommes prêts à s'adapter.

Parce qu'il s'est écarté de cette ligne de conduite, le Conseil fédéral a soulevé l'indignation du peuple dans la question du service civil. Il a manqué de sens psychologique; il s'est illusionné lui-même sur la valeur de ses pleins pouvoirs. Nous nous en réjouissons, parce que souvent, de l'excès du mal naît le bien. Si le Conseil fédéral, plutôt que d'ordonner brutalement le service civil, l'avait introduit comme l'ont fait certains cantons, en mobilisant les citoyens groupe après groupe, il n'y a pas de doute que le peuple, selon sa détestable habitude, se serait adapté. N'a-t-on pas mobilisé, l'année dernière, des ouvriers d'usine pour différents travaux, notamment pour des coupes de bois? A ce moment-là, seuls les hommes touchés par les ordres de marche ont protesté... puis ont dû marcher.

Le projet d'arrêté du Conseil fédéral, visant le service civil, était à peine connu, que les organisations syndicales et socialistes s'élevaient contre les préentions des autorités.

Le 14 janvier déjà, sous la présidence de Oscar Schneeberger, président de l'U. S. S., une conférence avait lieu à Zurich, groupant le comité directeur du parti socialiste, le comité de l'Union syndicale suisse, les rédacteurs de la presse socialiste et les secrétaires des unions ouvrières locales.

Dans un rapport sur la question, Karl Dürr, secrétaire, affirma que le service civil est en relation étroite avec le service militaire auxiliaire. En présence de la méconnaissance des intentions du Conseil fédéral, le rapporteur présenta à l'assemblée les revendications fondamentales suivantes:

- 1^o Aucune organisation militaire du service civil.
 - 2^o Gain suffisant et conditions de travail acceptables.
 - 3^o Représentation de la classe ouvrière à l'autorité exécutive du service civil.
 - 4^o Création d'un tribunal d'arbitrage formé des parties intéressées.
 - 5^o Organisation coopérative de la production.
 - 6^o Limitation du service militaire auxiliaire à de purs travaux de mobilisation.

Tous ceux qui prirent part à la discussion reconnaissent que le projet de mobilisation civile n'était, dans la pratique, rien moins que l'obligation faite aux ouvriers par l'Etat de se laisser exploiter au profit de la classe capitaliste.

On reconnaît aisément la nécessité d'augmenter la production du sol. Mais il faut avoir l'assurance que les produits profiteront réellement à la collectivité et que le travail fourni sera équitablement payé.

Après avoir longuement discuté, plusieurs résolutions ont été proposées. Celle qui suit fut adoptée:

« Le service civil imposé au profit des intérêts de la propriété privée sera repoussé.

» La classe ouvrière ne peut se rallier au service civil général:

» 1^o Que s'il est destiné au service de la collectivité, exclusion faite de tout travail ayant un but militaire.

» 2^o Que s'il est accompli sur un terrain ou dans une fabrique qui sont devenus propriété publique.

» 3^o Que si on garantit à la classe ouvrière organisée le droit de dire son mot dans l'organisation du travail.

Le service auxiliaire doit être exécuté dans les cadres légaux existant; nous protestons contre toute fausse application de ce service dans l'intérêt de la classe bourgeoise. »

La proposition faite d'étudier cette question du service civil en vue de convoquer un congrès extraordinaire du Parti pour prendre position, a été repoussée par 34 voix contre 11, parce qu'il est urgent de prendre une décision.

On préféra la proposition de se réunir à nouveau dans 14 jours pour discuter les propositions d'une commission spéciale nommée dans le but d'approfondir le problème.

* * *

En présence de l'opposition ouvrière, le Conseil fédéral convoqua une conférence, le 21 janvier, au Palais fédéral, pour discuter le projet et la décision d'organiser le travail en faveur de la production agricole et sur l'exécution de l'amélioration du sol. Elle fut présidée par M. le conseiller fédéral Decoppet, chef du Département militaire. Les ouvriers n'étaient représentés à cette conférence, qui comprenait 22 participants, que par quatre délégués, les camarades Grimm, Nobs, Schneider et Dürr, malgré que ce sont eux qui supporteront les plus lourdes charges du service civil projeté.

Le projet présenté fut motivé par M. le lieutenant-colonel Girsberger, ingénieur agricole à Zurich. L'exposé des motifs, pour autant qu'il concerne une augmentation de la production de denrées alimentaires et l'extension des terrains propres aux cultures, peut certainement être appuyé. Mais en aucun cas les représentants des ouvriers ne pouvaient se déclarer d'accord avec les moyens proposés pour atteindre ce but. La proposition du Conseil fédéral représente un complément de la décision fédérale du 15 janvier 1918 sur l'augmentation de la production alimentaire. Cette décision a été prise sans que l'on se soit donné la peine de consulter les ouvriers.

L'étonnement fut grand, quand les délégués ouvriers firent opposition, surtout lorsqu'ils déclarèrent qu'en principe ils ne voulaient rien savoir du service civil et revendiquaient l'organisation du travail libre. Les représentants ouvriers constatèrent que les mobilisations pour le service civil, qui avaient eu lieu à Zurich, étaient illégales, les mobilisés ne devant servir que pour des travaux concernant la mobilisation même. Un représentant de l'armée fut obligé de reconnaître le bienfondé de cette affirmation. Malgré

tout ce monsieur est d'accord avec la mobilisation des auxiliaires, si on lui donne la garantie que ceux-ci seront à la disposition de l'armée, si elle a besoin de leur concours. Le représentant de l'armée peut se tranquilliser. En Suisse aussi, ce sera le militarisme qui sera servi en premier lieu. L'emploi illimité des déserteurs et réfractaires fut combattu de même. On demanda pour eux le droit de la liberté de travail. En principe, on dut aussi établir comment le terrain amélioré sera utilisé. Doit-il être laissé à la spéculation privée au détriment de ceux qui l'auront défriché et cultivé?

Tout le projet fut l'objet d'une vive critique. Il est certain que cette critique est plus que justifiée. Nous ne voulons pas admettre que son auteur ait voulu léser les droits des ouvriers. Mais une chose est certaine, c'est qu'il y a là un piège perfide. On prévoyait un office suisse de travail et d'amélioration de terrain en friche, auquel des pouvoirs illimités seraient accordés. Cet office devait être appuyé par une commission pour liquider les questions de principe. Le projet ne dit pas un mot sur la composition de cette commission; il semble que l'on n'a pas même prévu que la classe ouvrière pourrait prétendre à une représentation.

Pouvaient être appelés au service auxiliaire: les chômeurs, les hommes du landsturm, ceux appelés au service auxiliaire, les civils, les réfractaires et les déserteurs.

Le département militaire devait avoir le droit de diriger les mobilisés selon son bon plaisir d'un canton à l'autre. Le comble est que chaque commune, chaque canton, ainsi que la Confédération, auraient pu ordonner de telles mobilisations. Au lieu de garantir au préalable un salaire convenable, on se contente de la concession platonique que des indemnités usuelles seraient payées et, pour le reste, on renvoie les ouvriers aux secours de nécessité.

Un certain nombre de professions étaient épargnées par le service civil. On devait prendre en considération les capacités de travail de chacun, exception pour les personnes qui ensuite de maladie et d'infirmité n'étaient pas propres au travail. Cette dernière catégorie se trouvera certainement toujours dans les hautes classes de la société, car il est difficile d'admettre qu'un directeur de banque trouvera de l'agrément à manier la pioche et la pelle dans un fossé humide, à raison de six francs par jour, ou que madame la directrice se sentira assez forte pour travailler aux champs.

Pour régler les litiges, on avait prévu des commissions nommées par les autorités communales. Il est douteux que les ouvriers puissent avoir confiance dans cette institution.

On a fait remarquer que le travail devait être évalué tout autrement que jusqu'ici et que les salaires en usage actuellement devaient être revisés, qu'il fallait que les conditions de travail générales soient convenues entre les organisations ouvrières et le Conseil fédéral.

Même parmi les représentants bourgeois, l'enthousiasme pour le service civil n'était pas très grand. Les délégués des paysans craignaient que les socialistes des villes ne viennent démoraliser leurs petits paysans. Ils auraient préféré des personnes militaires plus nombreuses, qui leurs permettraient d'effectuer les travaux agricoles. Les représentants campagnards sont partisans du service civil, mais ils ne veulent rien savoir de hauts salaires. Les garçons de ferme et beaucoup de petits paysans pauvres quitteraient le travail pour s'engager aux travaux de défrichement. Dans ces sphères, on est encore d'avis que de tels travaux sont un délassement pour les ouvriers de fabrique qui devraient être bienheureux de quitter l'atmosphère délétère de la fabrique pendant quelques semaines pour respirer l'air pur des champs. Nous doutons cependant qu'un de ces messieurs renoncera cet été à ses vacances pour s'adonner aux travaux d'amélioration dans la vallée du Rhône.

Au cours de la discussion, on entendit quelques propositions positives, résultat de la critique. Mise à la disposition des grandes communes de terrains qui pourraient ensuite les faire cultiver par leurs propres moyens et disposer librement des produits obtenus. On reconnut en outre que l'exécution du service civil serait impossible sans le concours des ouvriers. Quelques-uns de ces messieurs insistèrent sur le fait que le travail du service civil devrait être mieux rétribué que le service militaire, que les patrons devraient être obligés de réengager les ouvriers après le service civil, qu'autant que possible les mariés devraient être laissés à leur famille et qu'en première ligne on ne devait faire appel qu'aux célibataires, que ceux qui sont au courant des travaux agricoles devaient avoir le droit de recevoir une partie de leur salaire en produits, et, finalement, que tout le décret concernant le service civil devait être retiré préalablement.

Cette dernière proposition fut acceptée. Une commission, composée de MM. Scheurer (Berne), Grimm (Berne), Jäggi (Bâle), Girsberger (Zurich) et Pettavel (Neuchâtel) fut nommée; elle aura comme tâche de réviser complètement le projet. Le chapitre concernant le service civil doit au préalable être complètement exclu du décret et il restera encore à examiner si le reste doit être laissée dans sa forme actuelle ou, comme le demandent les représentants ouvriers, soumis à la discussion parlementaire.

Les dispositions sur l'occupation des réfractaires et déserteurs et sur le travail volontaire doivent être, après révision par la commission, résumées en un décret d'urgence et mises en vigueur. Les représentants ouvriers peuvent être satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici. Avant tout, nous avons fait comprendre à ces messieurs du Palais fédéral que les ouvriers doivent et veulent dire leur mot quand des décisions d'une telle importance sont prises. Les temps sont passés où le secrétaire des paysans et les fédérations patronales pouvaient se partager sans autre la peau de l'ours et où l'ouvrier devait supporter toutes les charges.

* * *

La conséquence des protestations ouvrières et de la conférence du 21 janvier a été la communication suivante du Bureau des céréales indigènes:

Le projet d'arrêté du Conseil fédéral présenté par le Département militaire fédéral relatif à l'organisation du travail pour l'agriculture et l'exécution des améliorations foncières, et qui traite entre autres la question des services civils, a été soumis, lundi dernier, 21 janvier, à l'examen d'une assemblée d'experts. Cette assemblée a adopté la proposition de remettre le projet en question, pour être discuté à fond, à une commission de sept membres qui sera convoquée pour le mercredi 30 janvier prochain. En rectification de la version répandue à plusieurs reprises dans la presse, nous devons insister sur le fait que les délibérations de cette assemblée ne doivent être considérées que comme délibérations préparatoires et qu'on ne saurait également considérer comme définitifs les projets préparés par le Département militaire fédéral. La question du service civil sera, en particulier, l'objet, en tous cas, d'un examen spécial ultérieur, qui probablement, ne sera pas en faveur de l'adoption du projet dans la forme fortement critiquée sous laquelle il est présenté actuellement.

Ce premier résultat doit encourager les organisations ouvrières à veiller. Cette question touche la classe ouvrière de trop près pour qu'il vaille la peine qu'on suive pied à pied le Conseil fédéral sur ce terrain. Il ne serait en tout cas pas inutile que la commission chargée de discuter des projets de service civil, compte plus de quatre représentants ouvriers sur vingt-deux membres.

Le projet du Conseil fédéral a permis à la classe ouvrière de montrer que, si elle est d'accord qu'il faut intensifier la production agricole et améliorer le sol, elle n'entend pas, pour autant, retourner à l'époque de l'esclavage. L'aura-t-on compris par ailleurs...?

* * *

Au sujet du service civil, Charles Naine, conseiller national, a publié dans la *Sentinelle* les quelques lignes que nous reproduisons ci-après. Ce point de vue nous paraît être le bon sens même.

« Dans l'intérêt du ravitaillement de la population suisse, il est des travaux urgents à accomplir. On en est persuadé à Berne et comme

il faut de la main-d'œuvre pour cela, le gouvernement fédéral songe à introduire les travaux forcés pour une partie de la classe ouvrière.

Lorsque la nécessité a exigé qu'on introduisit une quantité de nouveaux services dans l'administration fédérale, et qu'il s'agissait de recruter pour ces services des hommes d'affaire, des avocats, des industriels, des administrateurs, des comptables, personne n'a songé au service civil. On a attribué au postes nouveaux des traitements allant jusqu'à trente mille francs, avec faculté pour beaucoup des occupants de mener encore à part leurs affaires particulières ou de remplir des fonctions publiques dans leur canton. C'est un des chapitres du dévouement patriotique de la classe bourgeoise pendant la crise.

Maintenant que cela ne suffit plus et qu'il faut avoir recours au travail des ouvriers, le régime pénitentiaire étendu et généralisé doit faire l'affaire. Le Conseil fédéral pourrait fort bien trouver toute la main-d'œuvre qui lui est nécessaire et au delà, il n'aurait qu'à offrir des salaires suffisants. Mais ce serait trop coûteux et les ouvriers auraient des exigences naturellement impossibles à satisfaire. Ils seraient même capables de faire grève.

Avec le service civil, rien de cela. On vous recruterai de force, vous recevrez un salaire dont vous devrez vous contenter et si vous vous aviez de faire grève, ce sera sans doute la prison.

Voilà ce que la bienveillance de nos autorités a découvert pour calmer le mécontentement de la classe ouvrière et répondre aux besoins de la population.

L'intéressant sera de voir comment les ouvriers accepteront ce cadeau de nos dictateurs et ce qu'ils en abattront sous ce régime.

Nous avons déjà un doigt dans l'engrenage. Nous avons laissé mettre les réfractaires et déserteurs aux travaux forcés contre les droits les plus élémentaires de la personnalité humaine. C'était probablement un coup de sonde; cela a passé presque inaperçu. Le système va s'étendre. C'est le dernier moment pour les ouvriers organisés d'ouvrir l'œil, la chiourme les attend. Y entreront-ils de plein gré?



RAPPORT

du délégué de l'Union syndicale suisse, à la troisième conférence de la Confédération générale du travail (C. G. T.) française, tenue à Clermont-Ferrand les 23, 24 et 25 décembre 1917

Les rrigueurs de la censure empêchent d'emporter des notes de séance ou des documents imprimés, voire même des journaux, obligent à présenter un rapport de mémoire. Il s'en suit

qu'il est forcément incomplet et ne peut donner qu'une idée générale sur les travaux de la Conférence.

Parti le samedi 22 décembre, à 9 h. 50 du matin, ce n'est que le dimanche 23, à 10 h. du soir, par suite de retards en cours de route, que le délégué suisse arrivait à Clermont-Ferrand, capitale de l'Auvergne, patrie de Pascal, où il était attendu par le camarade Calverac, trésorier de la C. G. T.

La salle de la Maternité où siège la Conférence, est trop petite pour contenir les 176 délégués, représentant 59 bourses de travail, 47 unions départementales et 36 fédérations. Contrairement aux deux précédentes, la Conférence avait décidé d'admettre la presse.

Les organisations étrangères sont représentées par: Angleterre: par Birchenough, des cotonns; Jas Crinion, des cardeurs; Aellen Gee, des textiles du Yorkshire; Alf Short, des constructeurs de chaudières et de navires en fer et en acier; W. Appleton, secrétaire général de la Centrale syndicale anglaise et Ben Tillett. La Serbie par: Miko Obradovitch, Ichaplia et Dresgitel. La Belgique par: Volkaërt et Théo Tilmand. La Suisse par: E. Ryser. Vincento Barion, de la Centrale syndicale espagnole, qui n'a pu quitter son pays, envoie les meilleurs vœux des syndicats espagnols. Il en est de même de Oudegeest des Pays Bas, qui fait remettre un télégramme par l'intermédiaire de la Suisse.

Leclerc, secrétaire de la Bourse du travail de Clermont-Ferrand, nommé président du jour, souhaite la bienvenue aux camarades étrangers ainsi qu'aux délégués. Il donne une note toute particulière au délégué suisse « dont la nation, dit-il, ilôt dans une mare de sang, a trouvé, au milieu de grosses difficultés, la force de se pencher, dévouée et réconfortante, sur ceux dont les souffrances étaient plus grandes ». Il rappelle certains faits historiques concernant Clermont-Ferrand et forme le vœux que la Conférence aura sa place marquée dans l'histoire du prolétariat. Puis les délégués étrangers se succèdent à la tribune où ils apportent le témoignage de leur solidarité et leurs remerciements pour l'invitation dont ils ont été l'objet.

Levée à 11 h., la séance sera reprise à 3 h. pour permettre à la commission de vérification d'apurer les mandats. A la reprise de la séance, tous les mandats sont validés, sauf celui de l'Isère. Le vote qui intervient marque à peu de choses près la force numérique entre les deux tendances, celle des majoritaires et celle des minoritaires, soit 80 contre 47 et 10 abstentions.

Une question passionnante et qui trouve des partisans dans les deux clans, c'est celle de savoir si l'on tiendra ou non un congrès général